



**PRÉFETE  
DU LOIRET**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

dossier n° PC 045 006 22 00023

date de dépôt : 13 juillet 2022

demandeur : GDSOL 131, représenté par  
Monsieur BOUR Daniel

pour : construction d'un parc photovoltaïque au  
sol

adresse terrain : Le Clou, à Ardon (45160)

DDT/SUADT/Pôle urbanisme  
131 FAUBOURG BANNIER  
45042 ORLEANS  
Affaire suivie par :  
Pascale BESNARD  
02 38 52 46 49  
[pascale.besnard@loiret.gouv.fr](mailto:pascale.besnard@loiret.gouv.fr)

**Mairie d'ORLEANS**  
1 Place de l'Etape  
45040 ORLEANS CEDEX 1

Recommandé avec AR

1A 195 746 6477 8

### CONSULTATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET GROUPEMENTS INTERESSES

Dans le cadre des dispositions de l'article L 122-1 V du code de l'environnement et de l'article R 423-9 du code de l'urbanisme, relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire, je vous prie de bien vouloir trouver le courrier correspondant à la demande d'avis pour le dossier de permis de construire d'un parc photovoltaïque au sol situé à Ardon.

L'envoi du dossier ayant été réalisé par message électronique, vous voudrez bien consulter votre boîte mail sur ce sujet.

Cet avis devra être rendu sous forme d'une délibération du conseil.

En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Fait à Orléans, le 13 novembre 2023

L'adjointe au responsable du pôle urbanisme,

Pascale BESNARD

**PRÉFECTURE - DDT du LOIRET**

17 JAN. 2024

**AVIS RÉPUTÉ  
FAVORABLE LE :**

